



www.ccbrianconnais.fr

**DELIBERATION**  
**N°2017- 48 du 27 juin 2017**

**OBJET - CENTRE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS) : désignation du délégué local des élus**

*Rapporteur : M. le Président*

L'an deux mille dix-sept, le 27 juin à 18 h30, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Briançonnais se sont réunis en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sur la convocation qui leur a été adressée le 21 juin 2017, sous la présidence de M. Gérard FROMM.

Nombre de conseillers

En exercice : 37

Présents : 28 de la délibération n°2017-41 à 2017-56

29 de la délibération n°2017-57 à 2017-64

28 de la délibération n°2017-65 à 2017-67

Pouvoirs : 6 de la délibération n°2017-41 à 2017-56

5 de la délibération n°2017-57 à 2017-67

Secrétaire de séance : M. Olivier FONS.

**Etaient présents** : M. Gérard FROMM, Mme Nicole GUERIN, Mme Francine DAERDEN, M. Eric PEYTHIEU (jusqu'à la délibération n°2017-64), Mme Fanny BOVETTO, M. Maurice DUFOUR, M. Yvon AIGUIER, Mme Marie MARCHELLO (à partir de la délibération n°2017-57), M. Bruno DAVANTURE, Mme Renée PETELET, M. Mohamed DJEFFAL, Mme Claude JIMENEZ, M. Romain GRYZKA, Mme Catherine VALDENNAIRE, M. Bruno MONIER, M. Jean-Franck VIOUJAS, M. Jean-Pierre SEVREZ, Mme Anne-Marie FORGEOUX, M. Roger GUGLIELMETTI, M. Jean-Louis CHEVALIER, M. Pierre LEROY, Mme Catherine BLANCHARD, Mme Martine ALYRE, M. Nicolas GALLIANO, M. Gilles PERLI, M. Thierry BOUCHIE, M. Olivier FONS, M. Sébastien FINE, Mme Patricia ARNAUD.

**Avaient donné pouvoir** : M. Emeric SALLE à M. Gilles PERLI  
M. Jean-Marius BARNEOUD à Mme Catherine VALDENNAIRE  
Mme Marie MARCHELLO à Mme Renée PETELET (de la délibération n°2017-41 à 2017-56)  
Mme Catherine MUHLACH à M. Bruno MONIER  
Mme Catherine GUIGLI à Mme Francine DAERDEN  
M. Gilles MARTINEZ à M. Gérard FROMM

**Etaient absents** : M. Guy HERMITTE  
Mme Typhaine BERTHET BOUTARIC  
M. François BOULANGER

**Vu** la délibération du conseil communautaire n°2014-63 du 21 mai 2014, désignant le délégué local des élus auprès du comité national d'action sociale (CNAS) ;

**Vu** l'avis favorable du bureau du 19 juin 2017;

**Considérant** qu'il y a lieu de désigner un nouveau délégué local des élus auprès du CNAS suite au décès de M. FARDELLA ;

**Considérant** que conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est voté au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ;

**Considérant** que conformément à l'article L2121-21 précité, le conseil peut toutefois décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ;

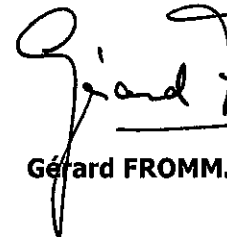
**Considérant** qu'au vu de ces éléments, le conseil communautaire décide de voter au scrutin public par accord unanime de l'assemblée.

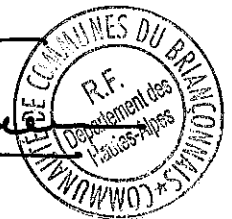
**Le conseil communautaire à l'unanimité** (l'ensemble des membres présents cités ci-dessus a voté « pour ») :

- **Désigne** M. Sébastien FINE en qualité de délégué local des élus.
- **Charge** le Président de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme  
Le Président,

  
Gérard FROMM.



Date affichage : **06 JUL. 2017**